



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Revision cadastrale

Question écrite n° 31108

Texte de la question

Reponse. - La tournée de conservation cadastrale, assurée par le géomètre du cadastre, a pour objet essentiel de recueillir en commune et d'exploiter les informations affectant soit l'assiette des taxes foncières, soit la teneur du plan cadastral et des informations littérales qui lui sont associées. Elle se distingue de la tournée générale des mutations, principalement à la charge du contrôleur du secteur d'assiette, destinée à compléter sur place les changements affectant les redevables de la taxe d'habitation ou de la taxe professionnelle. Afin de rationaliser les travaux de recherche et d'évaluation de la matière imposable et de moderniser ses relations avec les collectivités locales, la direction générale des impôts a demandé aux directeurs de services fiscaux de mieux coordonner l'intervention des agents des impôts dans les communes. Cette évolution se traduit, dans certaines communes rurales, par la tenue d'une session unique de la commission communale des impôts directs au cours de laquelle un seul agent de la DGI - géomètre ou contrôleur - traite l'ensemble du dossier afferent aux quatre taxes locales. Dans les petites communes où le nombre de changements qui interviennent annuellement est très faible, cette session peut n'être tenue que tous les deux ou trois ans. Toutefois, cet espacement est décidé en accord avec les élus locaux. En ce qui concerne plus particulièrement la tenue à jour du cadastre, l'inflexion des méthodes consiste, pour les changements simples (constructions nouvelles à usage d'habitation par exemple), à ne plus vérifier systématiquement sur place les déclarations émanant des propriétaires, dès lors qu'un contrôle est accompagné d'une vérification sélective plus approfondie, a posteriori, des déclarations. Par ailleurs, le recours à la photo-interprétation autorise des gains importants en efficacité et en exhaustivité dans le recensement des changements de nature de culture. En partie libérées de leurs tâches purement administratives, les géomètres tendent à se consacrer davantage à l'amélioration de la qualité du plan cadastral, répondant ainsi à un besoin croissant des collectivités locales. Ces actions sont révélatrices de la priorité que constituent pour la DGI l'exercice de la mission cadastrale et le maintien de relations privilégiées avec les collectivités locales.

Texte de la réponse

Reponse. - La tournée de conservation cadastrale, assurée par le géomètre du cadastre, a pour objet essentiel de recueillir en commune et d'exploiter les informations affectant soit l'assiette des taxes foncières, soit la teneur du plan cadastral et des informations littérales qui lui sont associées. Elle se distingue de la tournée générale des mutations, principalement à la charge du contrôleur du secteur d'assiette, destinée à compléter sur place les changements affectant les redevables de la taxe d'habitation ou de la taxe professionnelle. Afin de rationaliser les travaux de recherche et d'évaluation de la matière imposable et de moderniser ses relations avec les collectivités locales, la direction générale des impôts a demandé aux directeurs de services fiscaux de mieux coordonner l'intervention des agents des impôts dans les communes. Cette évolution se traduit, dans certaines communes rurales, par la tenue d'une session unique de la commission communale des impôts directs au cours de laquelle un seul agent de la DGI - géomètre ou contrôleur - traite l'ensemble du dossier afferent aux quatre taxes locales. Dans les petites communes où le nombre de changements qui interviennent annuellement est très faible, cette session peut n'être tenue que tous les deux ou trois ans. Toutefois, cet espacement est décidé en

accord avec les élus locaux. En ce qui concerne plus particulièrement la tenue à jour du cadastre, l'inflexion des méthodes consiste, pour les changements simples (constructions nouvelles à usage d'habitation par exemple), à ne plus vérifier systématiquement sur place les déclarations émanant des propriétaires, dès lors qu'un contrôle est accompagné d'une vérification sélective plus approfondie, a posteriori, des déclarations. Par ailleurs, le recours à la photo-interprétation autorise des gains importants en efficacité et en exhaustivité dans le recensement des changements de nature de culture. En partie libérées de leurs tâches purement administratives, les géomètres tendent à se consacrer davantage à l'amélioration de la qualité du plan cadastral, répondant ainsi à un besoin croissant des collectivités locales. Ces actions sont révélatrices de la priorité que constituent pour la DGI l'exercice de la mission cadastrale et le maintien de relations privilégiées avec les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31108

Rubrique : Cadastre

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5609

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 574